

**Arrêté temporaire n°2024-AT-0078  
Portant réglementation du stationnement et de la circulation**

**TRIATHLON  
01 et 02 JUIN 2024**

Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 417-10,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU l'arrêté n°2020-084 en date du 23/05/2020 donnant délégation à M. GALLAIS Hervé,

VU la demande en date du 02/05/2024 émise par ILE DE NOIRMOUTIER TRIATHLON demeurant 28 rue des Cloudis 85740 L'Épine représentée par Monsieur Laurent TOUZOT pour le compte de ILE DE NOIRMOUTIER TRIATHLON demeurant 40 Rue des Eloux 85740 L'Épine représentée par Madame Isabelle UDREA-LEGRAND aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation,

VU L'accord de l'agence routière départementale

Délivré le :

Par arrêté numéro :,

**CONSIDÉRANT** que l'organisation d'une course sportive rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 01/06/2024 au 02/06/2024 ROUTE YVAN DEVINEAU (D38) ROUTE DES ANCIENS COMBATTANTES (D38) / RD38 EN DIRECTION DE LA GUERINIERE / ROUTE DE CHAMPOIROUX (D96) / CHEMIN DU PHARE / PORT DU MORIN

Déroulement de la manifestation :

- le parcours du Triathlon du samedi 1/06/24 pour les cycles, départ par la route Yvan Devineau, route des Anciens Combattants jusqu'au rond point DES EGLATS (demi-tour avant le rond point au niveau de la salle de sport), route Yvan Devineau, Champoiroux et demi tour au rond point à l'entrée de la commune de Noirmoutier puis retour par Champoiroux, Yvan Devineau et port de Morin. Le départ de la première course sera donné à 9h30 et fin de la manifestation vers 19h00. L'installation débutera route Yvan Devineau dès 6h00 entre rue Ermentaire et croisement Chemin du Phare afin de disposer le parc à vélos.,
- le parcours du Triathlon du dimanche 2/06/24 pour les cycles, départ par la route Yvan Devineau, route des Anciens Combattants, Rd 38 en direction de la Guérinière jusqu'à la rue de la Cloison (demi-tour avant le rond point de l'Europe) puis retour par la Rd38 en direction de l'Épine, route des Anciens Combattants, Champoiroux et demi tour au rond point à l'entrée de Noirmoutier puis retour par Champoiroux, Yvan Devineau et port de Morin. Le départ de la première course sera donné à 13h30, fin de la manifestation vers 19h00. L'installation débutera route Yvan Devineau dès 6h00 entre rue Ermentaire et croisement Chemin du Phare afin de disposer le parc à vélos.,
- le stationnement des participants se fera : parking vert au niveau du rond-point Champoiroux et deux parking communaux le long de la rue du Port et rue Yvan Devineau,
- Le parking route de la Chaussée ne sera utilisé qu'en cas de nécessité et sous responsabilité des organisateurs de la courses.,
- Le parking derrière la capitainerie du Port de Morin en haut de la plage du Devin sera réservé au déroulement de la manifestation.,

**ARRÊTE**

**Article 1**

À compter du 01/06/2024 et jusqu'au 02/06/2024, les prescriptions suivantes s'appliquent ROUTE YVAN DEVINEAU (D38) / ROUTE DES ANCIENS COMBATTANTS (D38) / RD38 EN DIRECTION DE LA GUERINIERE / ROUTE DE CHAMPOIROUX (D96) / CHEMIN DU PHARE / PORT DU MORIN :

- La circulation des véhicules est interdite du samedi 1er juin au dimanche 2 juin de 6h00 à 19h00. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de police et véhicules de secours.
- Le stationnement des véhicules est interdit du samedi 1er juin au dimanche 2 juin de 6h00 à 19h00. Par

dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route ;

- Le stationnement et la circulation seront réglementés et momentanément interdits pour le bon déroulement de la manifestation aux intersections : route Yvan DEVINEAU / route des Anciens Combattants / RD 38 / Champoiroux et les rues suivantes le samedi 01/06 et le dimanche 02/06 de 06h00 à 19h00 :
  - Louis Brien, du Gabion, Chemin du Phare, rue Ermentaire, rue de la Cacou, rue du Pont du Marais Neuf et rond point des Anciens Combattants.
  - Saint Jean, Champoiroux, rue du Pré au Jon, rue Mon Repos, rue de l'Hôtel de Ville, route de Noirmoutier (RD95), rue de la Foliette, rue de la Croix Rouge et rue de la Bouinière.
  - Chemin des Bouches, chemin de la Fouche
- Le stationnement et la circulation seront interdits au public : parking vert Yvan Devineau, parcelle AD428, route de la Chaussée, parking situé au nord de la Capitainerie du vendredi 31 mai 18h00 au dimanche 2 juin 19h00, réservé à l'association TRIATHLON pour l'installation, le déroulement de la manifestation et le stationnement des participants.
- Des panneaux avec indication sortie de l'Ile/LA GUERINIERE seront disposés au niveau de la départementale derrière SUPER U. Des indications routes barrées en arrivant vers l'EPINE et en déviant vers LA GUERINIERE et la zone artisanale/déchetterie et au niveau du garage des EGLATS.
- Des indications direction L'EPINE/PORT DE MORIN/TRIATHLON - route barrée TRIATHLON seront mises en place par les organisateurs au niveau du rond-point de l'Europe par la D95.
  - Des indications route barrée TRIATHLON seront mises en place par les organisateurs au niveau de la route de Champoiroux D96.
- A chaque intersection un signaleur sera présent et des barrières "type police" seront mises en place.
- L'accès du port du Morin se fera par la sortie, **pour les usagers du port uniquement** sur présentation d'un justificatif (badge, carte....) cela sous contrôle des bénévoles de l'association "île de Noirmoutier TRIATHLON" de 6h00 à 19h00 le samedi 1er juin et dimanche 2 juin 2024.
- Le stationnement des participants sera possible sur les parcelles suivantes et sera indiqué par les organisateurs :
  - parking vert au niveau du rond-point de Champoiroux, parcelle AD555 - PARKING S/M
  - parking vert route Yvan Devineau, parcelle AD368 - PARKING M
  - parking vert route Yvan Devineau, parcelle AD428 - ORGANISATION PODIUM
  - parking vert rue de Gabion, parcelle AD755 - PARKING ORGANISATION
  - parking vert rue du Port, parcelle AD214 - PARKING ORGANISATION
  - parking "Route de la Chaussée" ne sera utilisé qu'en cas de nécessité et sous responsabilité des organisateurs de la course.
- Les bénévoles sont autorisés pendant la durée de la manifestation et si besoin de disposer leurs véhicules afin de fermer routes, parcours et parkings
- Les organisateurs devront prévoir les mesures de sécurité nécessaires, en particulier l'accès des véhicules de secours aux personnes et aux biens. L'ASVP sera présent, dans la mesure du possible sur le site.

## Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, ILE DE NOIRMOUTIER TRIATHLON.

## Article 3

MAIRIE, Accueil et Le Maire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à L'Épine, le 15 mai 2024  
Pour le Maire,  
Conseiller, délégué à la voirie

  
Gallais Hervé



Hervé GALLAIS

### DIFFUSION:

- ILE DE NOIRMOUTIER TRIATHLON
- MAIRIE, Accueil
- Le Maire
- Gendarmerie
- ASVP
- La Poste

- CDC
- SARL TRAINDIL
- SDIS

ANNEXES:

*PLAN A MODIFIER*

*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.*

*Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.*

# Triathlon de l'Île de NOIRMOUTIER

## 1er & 2 juin 2024



**SUPER U**



PASCAL MOREAU  
NOIRMOUTIER-CHALLANS  
PARTENAIRE NOIRMOUTIER TRIATHLON



**Mathé**  
CONSTRUCTION



ILE DE  
**Noirmoutier**



**L'Épine**  
ILE DE NOIRMOUTIER



**La Guérinière Noirmoutier**  
ILE DE NOIRMOUTIER



**VENDÉE**  
LE DÉPARTEMENT



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
**TRIATHLON**

### 4 FORMATS

| <b>KIDS</b>   | <b>XS</b>     | <b>S</b>      | <b>M</b>        |
|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| <i>Samedi</i> | <i>samedi</i> | <i>samedi</i> | <i>Dimanche</i> |
| <i>départ</i> | <i>départ</i> | <i>départ</i> | <i>départ</i>   |
| <i>9h</i>     | <i>11h</i>    | <i>13h30</i>  | <i>14h30</i>    |

inscription sur : [www.iledenoirmoutiertriathlon.fr](http://www.iledenoirmoutiertriathlon.fr)

# TRIATHLON 2024

CHRONOLOGIE

# Remise des Dossards salle de la capitainerie port de Morin



# stationnement



# Journée du samedi 1 juin 2024

| <b>course</b>  | <b>dossard</b> | <b>parc vélo</b> | <b>Briefing</b> | <b>Départ</b> |
|----------------|----------------|------------------|-----------------|---------------|
| XS             | 9h-10h45       | 10h15-10h45      | 10h45           | <b>11h</b>    |
| S              | 10h-13h15      | 12h15 -13h15     | 13h15           | <b>13h30</b>  |
| duathlon 6-9   | 8h             | 9h               | 9h00            | <b>9h30</b>   |
| duathlon 10-13 | 8h             | 9h               | 9h00            | <b>9h45</b>   |

horaire marée coef : 57

PM / 13h30



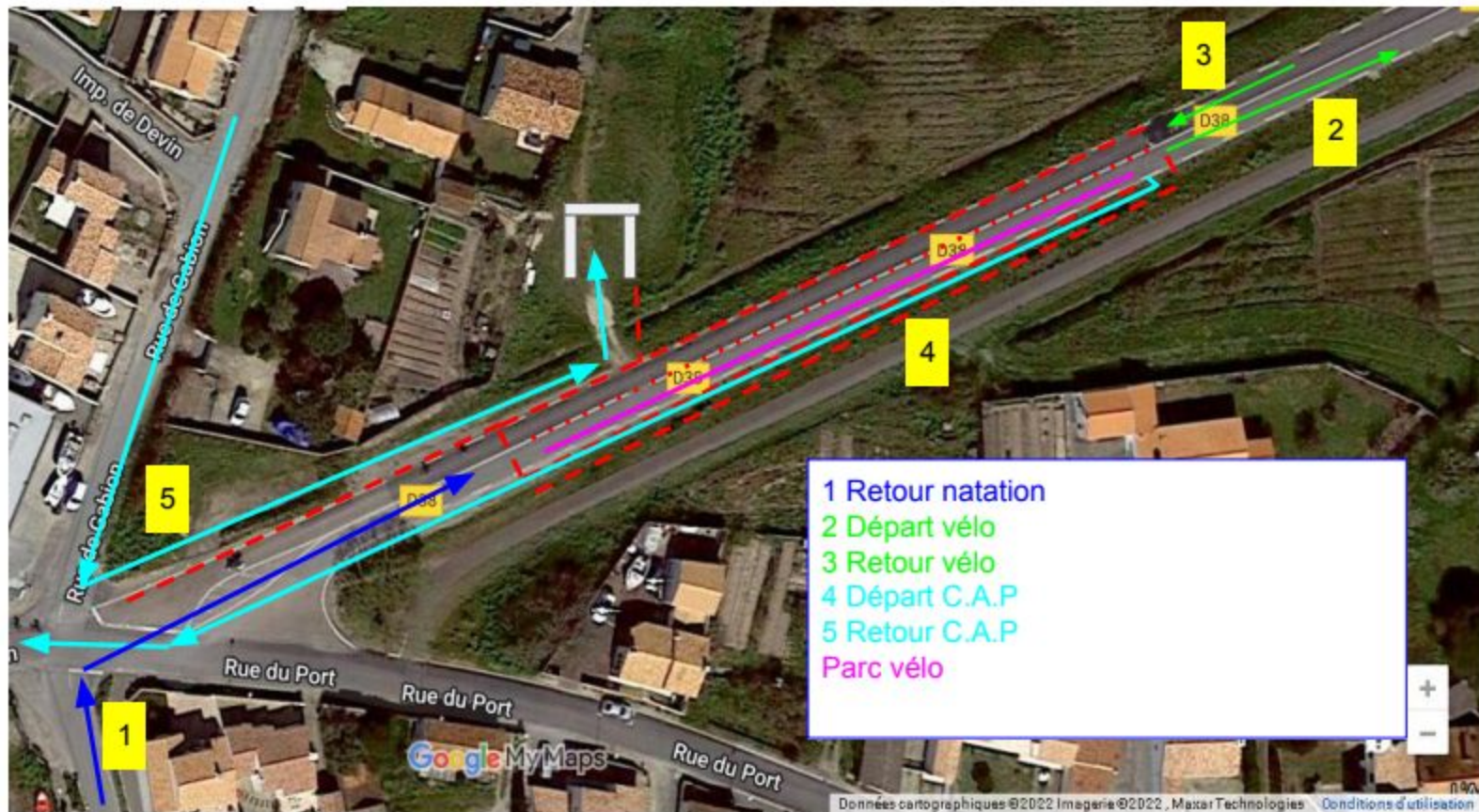
# Journée du Dimanche 2 juin 2024

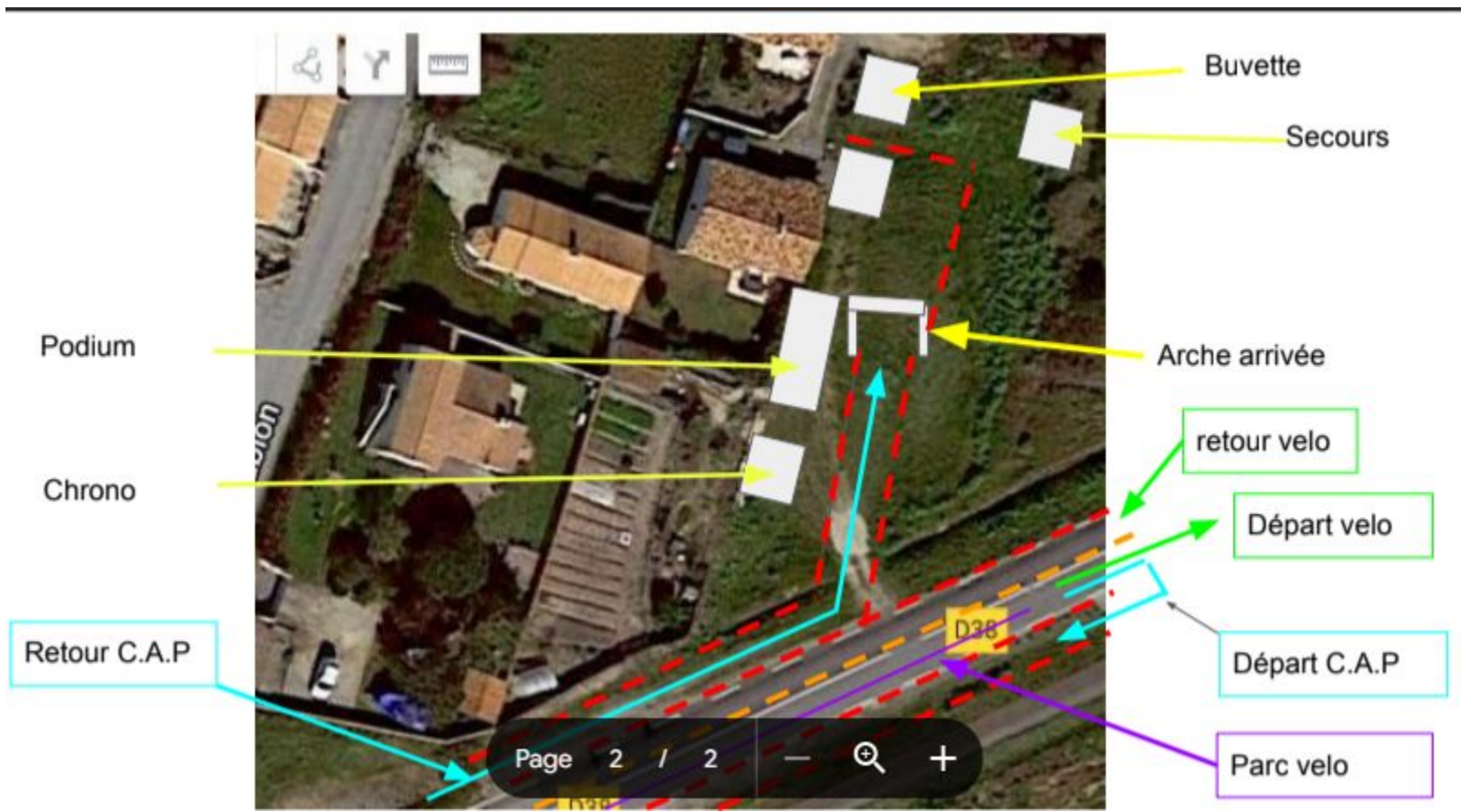
| <b>course</b> | <b>dossard</b> | <b>parc vélo</b> | <b>Briefing</b> | <b>Départ</b> |
|---------------|----------------|------------------|-----------------|---------------|
| M             | 11h00-13h15    | 12h00-13h15      | 13h15           | 13h30         |

|                         |            |  |
|-------------------------|------------|--|
| horaire marée coef : 65 | PM / 14h33 |  |
|-------------------------|------------|--|

# Distances des différentes épreuves

| <b>course Triathlon</b> | <b>NATATION</b>   | <b>VELO</b>      | <b>C.A.P</b>     |
|-------------------------|-------------------|------------------|------------------|
| <b>M</b>                | 1.5km (2 boucles) | 40km (3boucles)  | 10km (2 boucles) |
| <b>S</b>                | 750m              | 20km (2 boucles) | 5km (2 boucles)  |
| <b>XS</b>               | 400m              | 10km             | 2.5km            |
| <b>course duathlon</b>  | <b>C.A.P</b>      | <b>VELO</b>      | <b>C.A.P</b>     |
| <b>6-9 ans</b>          | 250m              | 1km              | 250m             |
| <b>10-13ans</b>         | 750               | 4km (2 boucles)  | 750m             |





Plage de Luzéronde

*Circuit C.A.P*  
Tri S : 2 boucles  
TRI XS 1 boucle

LES CINQ CHEMINS

Château de Noirmout  
Fermé temporairement

Sealand  
Fermé temporairement

*circuit vélo*  
Tri S : 2 boucles  
TRI XS : 1 boucle

LE DEVIN

BRESSUIRE

Camping de la Bosse

Mini-Ville  
Fermé temporairement

LE BOIS GARNIER

*Natation*  
S & XS 1 boucle

Google My Maps

## TRIATHLON M

Parcours natation : 2 boucles  
Parcours vélo : 3 boucles de 15km  
Parcours CAP : 2 boucles

ARRIVEE  
&  
PARC VELO

DEPART

Ajoutez un commentaire

  
**TRIATHLON**  
**NOIRMOUTIER**

